



Succession au décès du mari

Par **mary56**, le 14/11/2014 à 15:46

Mon mari est décédé en avril 2012, nous étions mariés sous le régime de la communauté. J'ai 2 enfants majeurs. je souhaiterais vendre la maison que nous avons en commun, pas de donation au dernier vivant. Quelle est la procédure ? quels sont les droits de mes enfants ?

Merci

Par **domat**, le 14/11/2014 à 16:13

bjr,

si la maison était un bien acquis pendant le mariage, c'est un bien commun.

vos enfants sont devenus propriétaires de la part de leur père.

pour vendre, il faut l'accord de tous les propriétaires et le prix sera répartie entre eux selon leurs parts dans le bien.

cdt